

IX BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER

POUR L'EXERCICE 1914

8

NOTE PRÉLIMINAIRE

ARTICLE 1^{er} DU PROJET DE LOI.**Allocation des crédits.**

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer pour l'exercice 1914 s'élève à	fr. 246,484,749 »
Les crédits alloués pour 1913 montent à	236,043,784 »
AUGMENTATION.	fr. 10,440,965 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE I^{er}.****ADMINISTRATION CENTRALE.****ART. 2. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.**

Crédit demandé pour 1914.	fr. 440,825 »
— alloué pour 1913	399,070 »
AUGMENTATION.	fr. 41,755 »

Transformations d'emplois et extensions de cadres.

ART. 5. — Matériel, fournitures de bureau, impressions, etc.

Crédit demandé pour 1914	fr. 90,000 »
— alloué pour 1913.	105,000 »
DIMINUTION.	fr. 15,000 »

Conséquence de la séparation des Administrations des Postes, des Télégraphes et de la Marine d'avec celle des Chemins de fer.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Encouragements aux unions professionnelles.*

Le libellé de cet article est modifié de manière à permettre notamment l'achat de livres pour favoriser la création de bibliothèques dans les unions professionnelles.

CHAPITRE II.

Section 1^{re}. — Services communs.ART. 8. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	784,811	»
— alloué pour 1913.		773,716	»
AUGMENTATION.	fr.	11,095	»

Conséquence de l'extension du trafic et modifications dans l'organisation des services.

ART. 9. — *Rémunération des gens de service et salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	163,076	»
— alloué pour 1913.		144,108	»
AUGMENTATION.	fr.	18,968	»

Accroissement du trafic; amélioration de la situation du personnel; extensions de cadres, etc.

ART. 10. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,233,777	»
— alloué pour 1913		1,203,457	»
AUGMENTATION	fr.	30,320	»

Conséquence de l'extension du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	123,000	»
— alloué pour 1913		200,000	»
DIMINUTION	fr.	77,000	»

Transfert aux articles relatifs aux salaires de la partie de ce crédit qui était affectée aux indemnités pour frais de funérailles.

Section 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	3,449,346	»
— alloué pour 1913		3,339,306	»
AUGMENTATION	fr.	80,040	»

Amélioration de la position du personnel; accroissement du trafic; modifications dans l'organisation des services.

ART. 16. — *Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	12,203,936	»
— alloué pour 1913		11,732,026	»
AUGMENTATION	fr.	471,910	»

Amélioration de la position du personnel; accroissement du trafic; modifications dans l'organisation des services.

ART. 17. — *Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	7,882,380	»
— alloué pour 1913		7,702,788	»
AUGMENTATION	fr.	179,592	»

Hausse des prix des matières.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 3. — Traction et matériel.

ART. 19. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	3,549,001	»
— alloué pour 1913		3,457,191	»
AUGMENTATION.	fr.	91,810	»

Amélioration de la situation du personnel; accroissement de l'effectif par suite de l'extension du trafic; modifications dans l'organisation des services.

ART. 20. — *Rémunérations des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	42,375,400	»
— alloué pour 1913		38,601,977	»
AUGMENTATION.	fr.	3,773,423	»

Amélioration de la situation du personnel; accroissement de l'effectif par suite de l'extension du trafic; modifications apportées à l'organisation du travail (système à primes Rowan).

ART. 21. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,923,626	»
— alloué pour 1913		1,844,586	»
AUGMENTATION.	fr.	79,040	»

Renforcement du personnel nécessité par l'accroissement du trafic.

ART. 22. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	44,988,237	»
— alloué pour 1913		43,950,018	»
AUGMENTATION.	fr.	1,038,219	»

Accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 23. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	42,349,304	»
— alloué pour 1913		41,633,739	»
AUGMENTATION.	fr.	915,565	»

Amélioration de la situation du personnel; hausse du prix des matières; modifications apportées à l'organisation du travail (système à primes Rowan).

Section 4. — Transports.

ART. 24. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	23,660,959	»
— alloué pour 1913		24,686,773	»
AUGMENTATION.	fr.	974,186	»

Amélioration de la situation du personnel; accroissement du trafic; modifications dans l'organisation des services.

ART. 25. — *Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers.
Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	17,626,401	»
— alloué pour 1913		15,466,968	»
AUGMENTATION.	fr.	1,559,433	»

Amélioration de la situation du personnel; accroissement du trafic; extension du service du camionnage; organisation de trains nouveaux.

ART. 26. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,454,672	»
— alloué pour 1913		1,418,004	»
AUGMENTATION.	fr.	36,668	»

Mise en marche de trains nouveaux; accroissement du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 27. — *Frais d'exploitation.***

Crédit demandé pour 1914	fr.	5,961,268	»
— alloué pour 1913		5,218,268	»
AUGMENTATION.	fr.	743,000	»

Accroissement du trafic; hausse des prix des matières; modifications aux conventions avec les compagnies de chemins de fer coexploitantes.

ART. 28. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	333,000	»
— alloué pour 1913		323,000	»
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Accroissement des commissions allouées pour la vente des billets à l'étranger par suite d'un plus grand débit.

Section 5. — Perception et contrôle des recettes.**ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.***

Crédit demandé pour 1914	fr.	2,181,870	»
— alloué pour 1913		2,496,000	»
DIMINUTION.	fr.	314,130	»

Réorganisation du service des recettes; transfert de personnel au service des transports.

ART. 32. — *Rémunération des gens de service et salaires des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	151,051	»
— alloué pour 1913		142,899	»
AUGMENTATION.	fr.	8,152	»

Amélioration de la situation du personnel; modifications apportées à l'organisation du travail (système à primes Rowan).

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE III.

OFFICE DES SERVICES ÉLECTRIQUES.

ART. 33. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	317,778	»
— alloué pour 1913		256,618	»
AUGMENTATION.	fr.	61,160	»

Extensions de cadres et transformations d'emplois nécessitées par le développement du service; amélioration de la situation du personnel.

ART. 34. — *Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,095,704	»
— alloué pour 1913		886,573	»
AUGMENTATION.	fr.	209,131	»

Extension de l'effectif des électriciens par suite de la mise en service de nouvelles installations; amélioration de la situation du personnel, etc.

ART. 35. — *Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	58,900	»
— alloué pour 1913		34,900	»
AUGMENTATION.	fr.	24,000	»

Conséquence du développement du service.

Le crédit est destiné, en outre, à couvrir les frais de participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité.

ART. 36. — *Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	2,742,154	»
— alloué pour 1913		2,702,730	»
AUGMENTATION	fr.	39,424	»

Extension des installations de l'éclairage électrique dans les gares et les ateliers; accroissement du matériel électrique; hausse des prix des matières, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

SECOURS.

ART. 39. — *Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	28,000	»
— alloué pour 1913.		23,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Augmentation du nombre des personnes à secourir.

CHAPITRE VII.

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 40. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	4,804,000	»
— alloué pour 1913		4,292,041	»
AUGMENTATION.		511,959	»

Augmentation du nombre des bénéficiaires de pensions et de secours permanents; relèvement du taux des secours alloués aux ouvriers éloignés du service par suite de maladie ou de mise en disponibilité,

CHAPITRE VIII.

ART. 41. — *Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914	fr.	1,284,000	»
— alloué pour 1913		1,320,725	»
DIMINUTION.	fr.	36,725	»

Le crédit est mis en rapport avec les dépenses présumées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI.

Exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale.

Ainsi que l'a annoncé la note préliminaire du projet du Budget de 1913, des négociations sont en cours avec la Société anonyme royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, en vue de la reprise de la concession ou de l'affermage du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, dont les arrangements relatifs à l'exploitation par l'État (traité de Berlin du 11 juillet 1872) sont expirés depuis le 31 décembre 1912.

Ces négociations n'étant pas terminées, il y a lieu de renouveler pour 1914 l'autorisation de continuer l'exploitation accordée au Gouvernement par l'article 3 de la loi du Budget de 1913.

On prévoit que les pourparlers seront terminés dans le courant de l'année 1914.

PROJET DE LOI

WETSONTWERP

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer pour l'exercice 1914 est fixé à la somme de deux cent quarante-six millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-neuf francs (246,484,749 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Spoorwegen en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTIKEL ÉÉN.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld op de som van twee honderd zes en veertig millioen vier honderd vier en tachtig duizend zeven honderd negen en veertig frank (246,484,749 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen, ten laste der kas van Staats-rekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpgelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

ART. 3.

En attendant la conclusion de nouveaux arrangements destinés à remplacer ceux faisant l'objet du traité de Berlin du 11 juillet 1872 pour l'exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, le Ministre des Chemins de fer est autorisé à continuer l'exploitation de ce chemin de fer, en 1914, et à payer à la Société anonyme royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg le loyer de 219,600 francs, sous réserve de faire compte dans les arrangements à intervenir.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

ART. 3.

In afwachting dat nieuwe schikkingen getroffen worden tot vervanging van die welke het voorwerp uitmaken van het verdrag van Berlijn van 11 Juli 1872 voor de exploitatie van den spoorweg van Spa naar de groothertogelijke grens, is de Minister van Spoorwegen gemachtigd, de exploitatie van dien spoorweg, in 1914, voort te zetten en aan de Koninklijk - Groothertogelijke Naamlooze Maatschappij der Willem-Luxemburg spoorwegen het huurgeld van 219,600 frank te betalen, onder voorbehoud van rekening te maken bij het treffen der nieuwe schikkingen.

Gegeven te Brussel, den 15^e October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Chemins de fer,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Spoorwegen,

A. VAN DE VYVERE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER POUR L'EXERCICE 1914.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	705,955 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	410,825 »	
3	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale et des membres du Comité supérieur de contrôle	20,400 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	49,730 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	90,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	95,000 »	
7	Encouragements aux unions professionnelles	17,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	784,811 »	
9	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	163,076 »	
10	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,253,777 »	
11	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	205,500 »	
12	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	123,000 »	
13	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 »	
14	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	110,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	703,955 .
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kunstraadsheer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	410,825 .	
3	Reis- en verblijfkosten van de ambtenaren en beambten van het Hoofdbeheer en de leden van het Hooger Comité van toezicht	20,400 .	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huishouders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerlei premieën, vergoedingen en toelagen.	49,750 .	
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	90,000 .	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	95,000 .	
7	Aanmoediging van vakverenigingen	17,000 .	
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
8	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	784,811 .	
9	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden.	163,076 .	
10	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden, enz.	1,233,777 .	
11	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkas voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belge en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen	265,500 .	
12	Buitengewone hulp aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne familie	125,000 .	
13	Vergaderingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres	14,000 .	
14	Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, grondige onderzoeken, herkeuringen, enz., welke de Kas der werklieden niet aanbelangen	110,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
SECTION 2. — Voies et travaux.				
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,419,316 .	235,203,258 .	
16	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route.	12,203,936 .		
17	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	7,882,380 .		
18	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire) Est autorisée l'imputation sur l'article 18 du prix des fournitures de laitier à effectuer pendant l'année en vertu du marché adjugé le 2 mars 1910.	17,728,673 .		
SECTION 3. — Traction et matériel.				
19	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,549,001 .		
20	Rémunérations des ouvriers.	42,375,400 .		
21	Primes d'économie et de régularité	1,925,626 .		
22	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	44,988,237 .		
23	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	42,549,304 .		
SECTION 4. — Transports.				
24	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	25,660,959 .		
25	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	17,026,401 .		
26	Primes de régularité	1,454,672 .		
27	Frais d'exploitation.	5,961,268 .		
28	Publicité commerciale	333,000 .		
29	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, sur la ligne vicinale Mous-Boussu, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	3,200,000 .		
30	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000 .		

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
15	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,419,316 °	235,293,258 °
16	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	12,203,936 °	
17	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	7,882,380 °	
18	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de Buitengewone Begrooting.)	17,728,675 °	
	Wordt veroorloofd de kwijting uit artikel 18 van den prijs der leveringen van hoogovenslakken, te doen gedurende het jaar krachtens aanneming toegewezen den 2 Maart 1910		
AFDEELING 3 — Trekdienst en materieel.			
19	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,549,001 °	235,293,258 °
20	Bezoldiging van de werklieden	42,575,400 °	
21	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,023,626 °	
22	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	44,988,237 °	
23	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	42,549,304 °	
AFDEELING 4. — Vervoer.			
24	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	25,660,959 °	5,200,000 °
25	Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	17,026,401 °	
26	Regelmatigheidspremiën	1,454,672 °	
27	Exploitatiekosten.	5,961,268 °	
28	Adverteerkosten	333,000 °	
29	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, op de buurtlijn Bergen-Boussu, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakethouten Oostende-Dover	5,200,000 °	
30	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	10,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Perception et contrôle des recettes.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,181,870 »	
32	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	151,051 »	
CHAPITRE III.			
OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.			
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	317,778 »	
34	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	1,095,704 »	
35	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses, etc.	58,900 »	4,214,536 »
36	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu	2,742,154 »	
CHAPITRE IV.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
37	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	95,000 »	95,000 »
CHAPITRE V.			
PENSIONS.			
38	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1914 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>)	45,000 »	45,000 »
CHAPITRE VI.			
SECOURS.			
39	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	28,000 »	28,000 »
CHAPITRE VII.			
CAISSE DES OUVRIERS.			
40	Subside	4,804,000 »	4,804,000 »
CHAPITRE VIII.			
41	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif</i>)	1,284,000 »	1,284,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Heffing der en toezicht over de ontvangsten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,181,870 »	
32	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	151,051 »	
HOOFDSTUK III.			
AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.			
33	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	317,778 »	
34	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,095,704 »	
35	Kantoorbehoeften, drukwerk, boekerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven, enz.	58,900 »	4,214,536 »
36	Verbruiksvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der vetgasfabrieken; onderhoud en vernieuwing der wegen en gebouwen der buurtlijn van Bergen-Boussu	2,742,154 »	
HOOFDSTUK IV.			
WACHTGELDEN.			
37	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	95,000 »	95,000 »
HOOFDSTUK V.			
PENSIOENEN.			
38	Eerste termijn der pensioenen, te verleen en aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1914 of vóór den 1 ^{en} Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet).	45,000 »	45,000 »
HOOFDSTUK VI.			
HULPGELDEN.			
39	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan huane vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeerden	28,000 »	28,000 »
HOOFDSTUK VII.			
WERKLIEDENKAS.			
40	Toelage	4,804,000 »	4,804,000 »
HOOFDSTUK VIII.			
41	Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1903 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald krediet).	1,284,000 »	1,284,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
42	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 39. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget Les crédits portés aux articles 2, 5, 8, 15, 19, 24, 31 et 33 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	17,000	17,000
TOTAL fr.			246,484,749

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Chemins de fer,

A. VAN DE VYVERE.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK IX. VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.		
42	Hulpelden bij uitzondering te verleen en aan andere personen dan die bedoeld bij artikel 39. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting. De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 3, 8, 15, 19, 24, 31 en 33 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.	17,000 .	17,000 .
	TOTAAL. fr.		246,484,749 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{de} October 1915.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Spoorwegen,

A. VAN DE VYVERE.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre. fr.
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés — Jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département
3	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, des employés et des membres du Comité supérieur de contrôle . .
<i>Traitements, salaires et indemnités.</i>		
4	»	Huissiers, messagers, concierges, hommes de peine, ouvriers et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 15,000 »
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau. 30,000 »
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc. 45,000 »
6	»	Honoraires des avocats du Département
7	»	Encouragements aux unions professionnelles
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
8	a.	Haute surveillance. Service général. 654,545 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 94,553 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État. 35,713 »
<i>Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.</i>		
9	a.	Huissiers, messagers, concierges et classeurs de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage 101,187 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 34,795 »
	c.	Atelier de reproduction des plans 27,094 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000	
410,825	599,070	11,755	"	480,885	545,387 52	
20,400	20,400	"	"	16,800	19,760 75	
49,730	49,730	"	"	49,215 75	604,902	
90,000	105,000	"	15,000	141,224 80	90,991 72	
95,000	95,000	"	"	99,100	78,929 92	
17,000	17,000	"	"	"	"	
793,953	707,200	11,755	15,000	808,225 55	1,458,061 91	
DIMINUTION .fr.		3,245				
784,811	773,716	11,095	"	667,426	683,062 46	
163,076	144,108	18,968	"	175,613	157,943	
947,887	917,824	30,063	"	843,039	841,005 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.</i>	
10	a	Imprimés et autographies	447,060 "
	b	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	369,407 "
	c	Instructions et publications diverses (indicateurs, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	417,310 "
		Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :	
11	a	du Grand Central belge	240,000 "
	b	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	25,500 "
12	a	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	
		<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer.</i>	
15	a	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 "
	b	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 "
14	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.	fr.
		DEUXIÈME SECTION.	
		VOIES ET TRAVAUX.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>	
15	a	Direction centrale du service.	fr. 443,000 "
	b	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux	2,700,316 "
	c	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire	276,000 "
16	a	Rémunérations des agents de surveillance et de la police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)	
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.</i>	
17	a	Fournitures de billes et bois spéciaux	4,404,244 "
	b	— de rails et accessoires	2,138,120 "
	c	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives	1,540,016 "
		<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Est autorisée l'imputation sur l'article 18, du prix des fournitures de laitier à effectuer pendant l'année en vertu du marché adjudgé le 2 mars 1910).</i>	
18	a	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.)	10,906,357 "
	b	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc.	5,217,316 "
	c	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.	280,000 "
	d	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État	325,000 "
	e	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles)	1,000,000 "
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
947,887 »	917,824 »	30,065 »	»	845,039 »	841,005 46	
1,235,777 »	1,205,457 »	30,320 »	»	1,372,067 »	1,288,196 26	
265,500 »	265,500 »	»	»	375,500 »	265,500 »	
123,000 »	200,000 »	»	77,000 »	200,147 07	202,090 56	
14,000 »	14,000 »	»	»	15,819 27	10,485 10	
110,000 »	110,000 »	»	»	»	»	
2,094,164 »	2,710,781 »	60,585 »	77,000 »	2,806,572 34	2,607,277 18	
DIMINUTION. . fr.		10,617 »				
5,419,516 »	5,339,306 »	80,010 »	»	5,350,736 »	5,468,312 67	
12,203,956 »	11,732,026 »	471,910 »	»	11,427,604 »	10,751,646 12	
7,882,380 »	7,702,788 »	179,592 »	»	7,520,788 »	7,472,510 94	
17,728,675 »	17,728,675 »	»	»	16,804,089 80 (2) 85,448 04	15,676,611 69 (1) 72 22	(1) Report à l'exercice 1911. — Art. 50 de la loi de comptabilité. (2) Report à l'exercice 1912. — Art. 30 de la loi de comptabilité.
41,254,505 »	40,502,793 »	751,512 »	»	58,068,665 84	57,368,953 64	
AUGMENTATION. . fr.		751,512 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
19	a.	Direction centrale du service fr. 899,055 "
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvision- nements 1,012,735 "
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 659,720 "
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 175,951 "
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 201,560 "
<i>Rémunération des ouvriers.</i>		
20	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 22,447,600 "
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 8,890,614 "
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 154,408 "
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 10,882,778 "
<i>Primes d'économie et de régularité.</i>		
21	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 788,990 "
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 924,665 "
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage. 85,754 "
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 22,550 "
	e.	Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux. 101,709 "
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.</i>		
22	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 42,902,879 "
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 2,085,358 "
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
23	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 23,037,269 "
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 11,546,856 "
	c.	Fabrication des coupons 28,477 "
	d.	Agents en service général (contremaitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 2,236,702 "
	e.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 "
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
5,540,001 .	5,457,191	91,810 .	•	5,376,191 .	5,521,246 20	
42,575,400 .	58,601,977 .	5,775,425 .	•	57,450,000 .	54,202,758 04	
1,025,626 .	1,844,586 .	79 040 .	•	1,884,278 .	1,784,467 06	
44,988,237 .	45,950,018 .	1,038,219 .	•	40,058,500 .	51,692,846 .	
42,549,504 .	41,633,759 .	915,565 .	•	57,868,756 . (2) 503,686 44	55,756,267 14 (1) 2,401,772 60	(1) Report à l'exercice 1911 (art. 30 de la loi de comptabilité). (2) Report à l'exercice 1912 (art. 30 de la loi de comptabilité).
155,385,568 .	129,487,511 .	5,898,057 .	•	120,041,411 44	109,759,357 15	
AUGMENTATION. . fr.		5,898,057 .	•			

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
24	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux fr. 1,115,700 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 10,194,115 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 13,287,815 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchements des gardes, etc. 1,063,531 »
<i>Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux.</i>		
25	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 7,150,028 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 6,898,799 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,997,574 »
<i>Primes de régularité.</i>		
26	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 1,430,172 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 24,500 »
<i>Frais d'exploitation.</i>		
27	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 4,007,518 »
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc. des stations 1,928,750 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 25,000 »
28	"	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus.</i>		
29	a.	Sur le chemin de fer et sur la ligne vicinale de Mons-Boussu 5,190,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
30	"	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,660,959	24,686,775	974,186	.	24,881,956	22,708,709 10	
17,026,401	15,466,968	1,559,433	"	15,729,040	14,002,984	
1,454,672	1,418,004	36,668	.	1,429,500	1,592,520 95	
5,961,268	5,218,268	743,000	"	5,544,295 (1) 1,263 67	5,874,010 54	(1) Report à l'exercice 1912. — Art. 50 de la loi de comptabilité
535,000	525,000	10,000	"	310,880 02	501,170 55	
3,200,000	3,200,000	.	.	7,350,000	6,366,258 74	
10,000	10,000	.	.	10,000	9,994 00	
53,640,500	50,525,015	3,525,287	"	55,256,952 69	50,715,628 78	
AUGMENTATION. . . fr.		3,525,287	"			

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION ET CONTRÔLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
31	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 869,565 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations . 1,211,385 »
	c.	Dépôt du timbre 26,150 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 75,000 »
<i>Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.</i>		
32	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écoreuses fr. 120,918 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. . 30,133 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re}	SECTION.	— Services communs
2 ^e	—	— Voies et travaux
3 ^e	—	— Traction et matériel
4 ^e	—	— Transports
5 ^e	—	— Perception et contrôle des recettes
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,181,870	2,496,000	"	314,130	2,708,655	2,871,667 23	
151,051	142,899	8,152	"	141,513 70	128,746 50	
2,332,921	2,638,899	8,152	314,130	2,850,168 70	3,000,413 73	
DIMINUTION. . fr.		305,978				
2,694,164	2,710,781	"	16,617	2,806,572 34	2,807,277 18	
41,254,505	40,502,793	751,512	"	38,968,665 84	37,368,953 64	
135,585,568	129,487,511	5,898,057	"	120,941,411 44	109,359,357 15	
53,646,500	50,523,013	3,323,287	"	55,256,932 69	50,715,628 78	
2,552,921	2,638,899	"	505,978	2,850,168 70	3,000,413 73	
235,293,258	225,662,997	9,952,856	522,595	220,823,751 01	203,051,630 46	
AUGMENTATION. . fr.		9,650,261				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
53	a.	Traitements fr. 269,278 »
	b.	Indemnités, frais de déplacement, travail extraordinaire 48,500 »
<i>Rémunérations des ouvriers et autres agents, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité</i>		
34	a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boutefeu) fr. 15,423 »
	b.	Service d'exécution 1,017,751 »
	c.	Primes d'économie et de régularité 62,530 »
<i>Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, mobilier, chauffage, éclairage, loyers, etc.</i>		
55	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. fr. 20,000 »
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc. 18,900 »
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc. 20,000 »
<i>Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche, etc.</i>		
36	a.	Matières et consommation pour l'entretien et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc. fr. 1,869,258 »
	b.	Matières et consommation pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des ateliers 315,000 »
	c.	Fabrication du gaz riche destiné à l'éclairage des convois. 442,916 »
	d.	Réparation du matériel électrique, matériaux pour l'entretien et l'amélioration du matériel électrique, essais 55,000 »
	e.	Exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu : matériel et matières de consommation, entretien et renouvellement 60,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
37		Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
317,778 »	256,618 »	61,160 »	»	188,540 »	»	
1,095,704 »	886,573 »	209,131 »	»	843,401 »	»	
58,900 »	34,900 »	24,000 »	»	26,400 »	»	
2,742,154 »	2,702,750 »	39,424 »	»	2,543,400 »	»	
4,214,536 »	3,880,821 »	333,715 »	»	3,801,741 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		333,715 »				
95,000 »	95,000 »	»	»	190,000 »	178,691 61	
95,000 »	95,000 »	»	»	190,000 »	178,691 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS.		
38	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1914 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SECOURS.		
39	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
CAISSE DES OUVRIERS.		
40	a.	Pensions des ouvriers. fr. 4,170,000 »
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 516,500 »
	c.	Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 46,000 »
	d.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessitante 71,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Crédit non limitatif.</i>) :		
41	a.	Allocations faites en capital (art 7 de la susdite loi) fr. 195,500 »
	b.	Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département 45,500 »
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art 5 de la loi) 125,000 »
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi) 920,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
42	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 61. 1,800 »
	b.	Commissions d'examen : indemnités à des personnes étrangères à l'Administration et autres frais divers. 7,200 »
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget 8,000 »
	d.	Achat des approvisionnements, marchandises et objets de fabrication, etc., ensuite du rachat de la concession du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
Les crédits portés aux articles 2, 3, 8, 15, 19, 24, 31 et 33 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
45,000 »	45,000 »	»	»	85,000 »	73,096 97	
45,000 »	45,000 »	»	»	85,000 »	73,096 97	
28,000 »	23,000 »	5,000 »	»	45,000 »	45,000 »	
28,000 »	23,000 »	5,000 »	»	45,000 »	45,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000 »				
4,804,000 »	4,292,041 »	511,959 »	»	4,208,273 »	3,317,168 33	
4,804,000 »	4,292,041 »	511,959 »	»	4,208,273 »	3,317,168 33	
AUGMENTATION. . . fr.		511,959 »				
1,284,000 »	1,320,725 »	»	36,725 »	2,060,893 »	1,254,456 20	
1,284,000 »	1,320,725 »	»	36,725 »	2,060,893 »	1,254,456 20	
DIMINUTION. . . fr.		36,725 »				
17,000 »	17,000 »	»	»	111,000 »	66,581 74	
»	»	»	»	250,000 »	»	
17,000 »	17,000 »	»	»	361,000 »	66,581 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des articles.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> — PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer.
III.	Office des services de l'électricité.
IV.	Traitements de disponibilité
V.	Pensions
VI.	Secours.
VII.	Caisse des ouvriers.
VIII.	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903
IX.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
705,955 »	707,200 »	»	5,245 »	808,225 55	1,458,061 01	
235,203,258 »	225,662,997 »	9,540,261 »	»	220,823,751 01	203,051,630 46	
4,214,536 »	3,880,821 »	333,715 »	»	3,601,741 »	»	
95,000 »	95,000 »	»	»	190,000 »	178,691 61	
45,000 »	45,000 »	»	»	85,000 »	73,096 97	
28,000 »	23,000 »	5,000 »	»	45,000 »	45,000 »	
4,604,000 »	4,292,011 »	511,959 »	»	4,208,273 »	3,317,168 53	
1,284,000 »	1,320,725 »	»	36,725 »	2,060,893 »	1,254,436 20	
17,000 »	17,000 »	»	»	361,000 »	66,581 74	
240,484,749 »	236,013,784 »	10,480,955 »	39,970 »	232,183,883 56	209,444,687 22	
AUGMENTATION. . .fr.		10,440,985 »				

40